

ANIMATEUR-FORMATEUR à la PRÉVENTION DES RISQUES liés à l'ACTIVITÉ PHYSIQUE | SECTEUR SANTÉ |

Disposer en permanence, au sein de son établissement, d'une personne spécialement formée pour élaborer et piloter un projet de prévention des risques et qui soit par la suite, pour l'ensemble des équipes, une référence de proximité en matière de bonnes pratiques.

Cofinancée par



1. Formation de l'Animateur-Prévention TMS

- **Salaire du stagiaire** pendant la formation financé à hauteur de **2 000 euros**
- **Frais de transport et de séjour** pour les établissements de province plafonnés à **2 000 euros**
- **Frais pédagogiques** pris en charge par le partenariat OETH/CRAM Ile-de-France
- + **Prise en charge complémentaire possible d'Unifaf** (salaires et frais annexes) dans le cadre d'une convention signée entre Unifaf et OETH (Fonds d'intervention – Programmes spécifiques)

2. Actions de formation interne dispensées par l'Animateur-Prévention TMS au sein de votre établissement

- **Salaire** du nouvel Animateur-Prévention **durant la formation des équipes** couvert pour un montant de **1 000 à 4 000 euros** selon la taille de l'établissement

Attention, le nombre de places est limité !

OBJECTIFS DE LA FORMATION-ACTION

- Etre en capacité d'organiser la démarche et d'élaborer un projet de prévention
- Analyser les situations de travail
- Evaluer les risques
- Définir et mettre en œuvre les actions de prévention adaptées : choix du matériel, plan de formation, conseil/expertise, élaboration et animation de formations, etc.

CONNAISSANCES ET OUTILS

- Réglementation AT/MP
- Méthode et outils d'évaluation des risques professionnels liés à l'activité physique
- Elaboration d'une démarche de prévention
- Critères d'aménagement des situations de travail
- Manutention des personnes malades et à mobilité réduite en intégrant des aides techniques
- Réalisation et exploitation de travaux de prévention au sein de l'établissement entre deux sessions

LIEU DE FORMATION : PARIS

DUREE : 13 jours en 3 modules de 3 jours + 5 jours + 5 jours + 8 demi-journées entre les modules de travaux intersession:

1^{ère} session 2010

Du 29 au 31 mars
+ du 3 au 7 mai
+ du 7 au 11 juin 2010

2^{ème} session 2010

Du 6 au 8 septembre
+ du 11 au 15 octobre
+ du 22 au 26 novembre 2010

3^{ème} session 2010

Du 4 au 6 octobre
+ du 15 au 19 novembre
+ du 13 au 17 décembre 2010

QUI PEUT EN BENEFCIER ?

Le personnel soignant en contact avec les patients

Agent de service hospitalier • Aide médico-psychologique • Aide-soignant(e) • Auxiliaire de vie • Brancardier • Cadre de santé • Ergothérapeute • Infirmier(e) • Kinésithérapeute • Manipulateur en radiologie • Les personnels soignants des établissements de type « Aide-à-domicile » (*A noter : le contenu pédagogique ne traite pas des particularités de cette activité*).

→ Ayant suivi une formation de type « Gestes et postures / Manutention des malades » de 2/3 jours (attestation demandée)

→ Et titulaire d'un certificat d'aptitude au port de charges délivré par le Médecin du travail de l'établissement

Les établissements

- Engagés dans **une démarche globale de prévention** des risques en concertation avec les Instances représentatives du personnel
- Ayant rédigé **un projet de prévention** des risques liés à l'activité physique
- Ayant signé la **Convention d'Action Animateur-Prévention TMS** telle que proposée par OETH
www.oeth.org

**Vous souhaitez plus d'information,
réserver une place ou inscrire un(e) salarié(e) ?**

Contactez-nous et demandez à joindre votre chargé(e) de mission :
Tél. : 01 40 60 58 58